

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

2023/004

Nombre de Membres en exercice : 11
présents : 7
votants : 7

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, la Conseil d'Administration, dûment convoquée, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique CHAMBON, Président.

Date de convocation du Conseil d'Administration : le six avril deux mille vingt-trois

Présents : A.BARATEAU ; N. BARNY ; D. CHAMBON ; R. DUROUSSEAU ; D. JARDIN ; J. LEFORT ; A. ERIMANTE

Excusées : A. BOITEL ; D. LEVEQUE

Absentes : M. CERQUEIRA ; P. GABORIAU

Secrétaire : J. LEFORT

OBJET : BUDGET CCAS : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2023

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ;

Vu le projet du budget CCAS, pour l'exercice 2023,

Vu la présentation faite du budget primitif par Madame la Vice-Présidente, chapitre par chapitre ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

DÉCIDE d'adopter le budget primitif principal pour l'exercice 2023, tel qu'il est défini dans le document budgétaire, conformément au tableau ci-dessous :

- Au niveau du chapitre en investissement
- Au niveau du chapitre en fonctionnement

Le budget CCAS pour l'exercice 2022, est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Op. Réelles	12 474,84	12 474,84	1 483,41	1 483,41
Op. D'ordre	0	0	0	0
TOTAL	12 474,84	12 474,84	1 483,41	1 483,41

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 12 avril 2023

LE PRÉSIDENT
Dominique CHAMBON

Affichée le :

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le
Le Maire

20 AVR. 2023

Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20230412-2023004CCAS-DE
Reçu le 20/04/2023